



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 17 novembre 2014
 Bibliothèque de l'école
 19h00 à 21h00
 Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	Geneviève Nichol	Parent
4-	Nathalie Rodrigue	Parent
5-	Valérie Martinez	Parent
6-	Catherine Mercier	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Dina Isabel Henriques	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Maude Verner	Enseignante
5-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien
1-	Benoit Morin	Représentant de la communauté

Est également présente à la table du conseil :

Lison Montambeault Directrice par intérim de l'école

Sont absents :

- | | | |
|----|----------------|-------------|
| 1- | François Lemay | Parent |
| 2- | Lise Légaré | Enseignante |
| 3- | Mario Crevier | Commissaire |

1 a).

Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 09.

2.

Questions du public

Geneviève Rhéaume, mère de 2 élèves, a fait parvenir une lettre relatant un incident survenu le 17 octobre. Elle dépose ses enfants le matin et voit toujours une dizaine de voitures qui passent devant la porte de l'école. Ce matin-là, elle marchait sur le sentier des élèves. Une voiture a reculé dans le sentier. Quelqu'un de la commission scolaire était au volant et une autre personne était avec lui dans le véhicule. Elle n'était pas contente du tout. Il ne s'est pas excusé et personne n'est sorti du véhicule pour s'expliquer avec elle. A envoyé une lettre au commissaire. C'est sérieux et il faut regarder la sécurité le matin. Il faudrait condamner l'accès à l'école le matin. Même avec des lettres envoyées à répétition, il y aura toujours quelqu'un qui fera à sa tête et il pourrait y avoir un accident. En septembre, Patrick Duquette du Droit, un journaliste, a écrit un article sur « Le syndrome de la porte ». C'est sur le site de la ville de Gatineau. Aimerais qu'il y ait des posters pour aviser en attendant qu'une décision soit prise. Lorsque les gens descendent l'allée pour tourner sur le boulevard Wilfrid-Lavigne, ils coupent le coin et c'est dangereux pour les élèves qui s'engagent dans le sentier. Ce n'est pas seulement devant la porte le problème, ça devient aussi un problème rendu sur Wilfrid-Lavigne. Situation frustrante. Elle remercie Mme Montambeault qui a pris le temps de l'écouter ainsi que Mme Line Boudreau qui l'a bien accueillie cette journée-là. Jean-Pierre Reid, ancien président de la C.S., a dit de venir au conseil d'établissement. Mme Rhéaume fera un suivi auprès de Mme Légaré, la nouvelle présidente de la commission scolaire.

3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20141117 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice par intérim, en collaboration avec la présidente, Nathalie Rodrigue, ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <div data-bbox="911 558 1008 632" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Nichol, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 novembre 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;</p> <p>En y apportant les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point 8 a) sera reporté à la prochaine rencontre; • Le point 8 f) a été ajouté au présent procès-verbal.
4.	Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2014
011 - CE 20141117 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="902 1304 1000 1377" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Sylvie Demers, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En y apportant les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le nom de Tania Paiement doit être retiré (correction apportée); ○ Au point 6 b), page 4, enlever le mot « nouveaux » et lire « tous les parents » (correction apportée).

5.	Rapport aux membres
5 a).	Comité de parents
	<p>Première réunion le 21 octobre. Beaucoup de postes à combler. Parlé de la formation qui aurait lieu le 28 octobre. Ébauche du calendrier scolaire. Certaines dates retiennent l'attention et les membres du C.É. commentent : début le 31 août. Pourquoi commencer un vendredi? Vacances de Noël - on finit trop tôt (1 semaine avant) et on reprend beaucoup trop tôt aussi. Pourquoi ne pas terminer quelques jours avant Noël et recommencer plus tard? Date du 15 février : en Ontario, jour de la famille. Est-ce qu'on devrait changer la journée pédagogique du 8 février pour la faire coïncider avec celle du 15? Le comité de parents va parler demain sur comment se rendre à l'école en sécurité. Parents bénévoles dans certains secteurs marchent et ramassent les enfants à pied.</p>
5 b).	Comité EHDAA
	<p>Monsieur Patrick Dorval n'était pas présent à la première rencontre et n'est pas présent ce soir.</p>
5 c).	OPP
5 c). 1	Rapport des activités
	<p>Retour sur le marchethon : s'est très bien passé et a permis de récolter plus de 9 000\$. Danse d'Halloween a coûté seulement 21 \$. Pop corn, contenants et jus gratuits. Les bénéfices sont d'environ 250 \$. Plusieurs prix de présence. Petite idée pour que ce soit moins chaotique à la sortie lors de la prochaine danse. Beaucoup plus d'enfants à la première danse que par les années passées.</p>

5 c). 2	Activités à venir
	Parade du Père Noël
	<p>Va bon train. Structure petite école terminée et sera peinte par la CFPO. Restera à peindre le pommier. En fin de semaine, derniers préparatifs et décorations. Location d'un système de son nécessaire. Pige effectuée au hasard parmi les dessins reçus par niveau pour les enfants qui seront sur la structure. Les membres du conseil étudiant y seront. Le 24 novembre, il y aura une rencontre pour les participants de la parade. Bannière reçue : très grande et belle. Un des enfants choisis pour être sur le char allégorique est allergique au froid. Une lettre de désengagement envers l'école sera remise à tous les parents dont les enfants feront partie de la parade expliquant que ça peut prendre plusieurs heures.</p>
	Campagne de financement - chocolat
	<p>Prochaine campagne de financement pour le mur séparateur : vente de chocolat à 1 \$ la barre (boîte de 60). Une boîte de chocolat sera remise à chaque famille. Commencera avant Noël et se terminera au retour des vacances. Profits entre 9 000 \$ et 12 000 \$ selon la compagnie choisie dont une est sans arachides.</p>
	Ciné-Verger
	<p>Journée Ciné Verger : aura lieu au début décembre. Probablement film de Noël qui sera présenté un après-midi. Les élèves pourront acheter des items que les parents paieront au préalable pour venir en aide à la famille Lamirande. Lettre à être envoyée et ajout de « Tout montant supplémentaire sera considéré comme un don » pour éviter d'avoir à remettre de l'argent.</p>
6.	Suivis
6 a).	Représentants de la communauté
	<p>M. Morin s'est joint à nous pour une autre année. Mme Nichol n'a pas eu de réponse de grand monde. Essaie encore de trouver quelqu'un.</p>

6 b).	Souper de Noël
	Prochaine rencontre du C.É. aura lieu le 15 décembre. On se retrouve à l'école à 18h00 pour une courte réunion de 30 minutes. Par la suite, les membres du C.É. et de l'OPP se donnent rendez-vous au restaurant l'appartement B. Mme Nadine Guèvremont fera les réservations.
6 c).	Cour d'école
	Il y a eu des critères inexistants ajoutés pour les subventions. Réponses évasives et vagues qui ne satisfont pas Mme Jacques. Critères de sélection du ministère demande accommodement pour personnes handicapées. M. Lemay fera faire des prix pour un autre matériau qui remplacerait le sable et permettrait de faire rouler un fauteuil roulant. Ce serait aussi moins salissant pour l'école. Critères non annoncés. Le chèque de 20 000 \$ de M. Laframboise n'avait jamais été remis. M. Lemay a fait des contacts et le chèque sera émis sous peu et rapporté par M. Duggan. Fond vert de la ville : critères d'admissibilité de la ville. Possibilité d'aller chercher un certain montant potentiel.
6 d).	Aide aux devoirs
	Ministre veut qu'on remette l'aide aux devoirs dans les écoles. Mme Montambeault attend spécifications de MM. Bouchard et Lalonde au cours des prochaines semaines. Petits ateliers par niveau en rapport aux stratégies d'étude. On pense à offrir des ateliers aux parents pour aider leurs enfants avec les études.
7.	Correspondance
	Mme Montambeault remet à chaque membre le plan stratégique de la C.S. 2014-2018 en version abrégée, dont copie est versée en annexe (no. 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Bonne lecture de chevet. Elle en explique les grandes lignes aux membres.
8.	Travaux du conseil
8 a).	Sondage SG : pré-inscriptions pour la relâche 2015
	Le point a été reporté à la prochaine séance du conseil d'établissement.

8 b).	Culture à l'école
011 - CE 20141117 - 03	<p>PRÉAMBULE Projet à chaque année. Demande pour « marionnettes et ombres » qui s'adresse du préscolaire jusqu'aux 6^e années. 25% du coût doit être défrayé par l'école, soit 1 244,98 \$. L'argent est pris dans le budget école.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame Lison Montambeault, la directrice par intérim;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice par intérim, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p> <div data-bbox="906 766 1008 835" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Sylvie Demers, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER la demande de subvention pour le projet Culture à l'école dont copie est versée en annexe (no. 2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et de défrayer les coûts minimum du projet (25% du projet).</p>
8 c).	Plan de lutte pour contrer l'intimidation
011 - CE 20141117 - 04	<p>PRÉAMBULE Actions mises de l'avant pour contrer l'intimidation et la violence. Préparé par une équipe qui a travaillé fort à partir de canevas de base.</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. doit donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'établissement (<i>art. 78.2 de la LIP</i>);</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. doit voir aux règles et aux mesures de sécurité (<i>art. 76 de la LIP</i>);</p> <p>CONSIDÉRANT que l'école a le mandat de voir à la réalisation de la mission de son projet éducatif (<i>art. 36 de la LIP</i>), soit ici l'orientation 2 concernant la santé, le bien-être des élèves et de sa convention de gestion, objectif 3 visant à maintenir ou améliorer le sentiment de sécurité de ses élèves;</p> <div data-bbox="906 1690 1008 1759" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Beaupré, appuyée par Dina Isabel Henriques, il est résolu à l'unanimité :</p>

D'ADOPTER le plan de lutte pour contrer l'intimidation, tel que présenté par Mme Montambeault, directrice par intérim, dont copie est versée en annexe (no. 3) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

8 d).

Stationnement (comité de travail)

011 - CE
20141117 - 05

PRÉAMBULE Après avoir entendu l'incident relaté par Mme Rhéaume, un comité de travail pour la sécurité envers les élèves devrait être mis en place pour trouver des types d'activités d'intervention en vue de sensibiliser les enfants et les parents

CONSIDÉRANT que le C.É. doit donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'établissement (art. 78.2 de la *LIP*);

CONSIDÉRANT que le C.É. doit voir aux règles et aux mesures de sécurité (art. 76 de la *LIP*);

CONSIDÉRANT que l'école a le mandat de voir à la réalisation de la mission de son projet éducatif (art. 36 de la *LIP*), soit ici l'orientation 2 concernant la santé, le bien-être des élèves et de sa convention de gestion, objectif 3 visant à maintenir ou améliorer le sentiment de sécurité de ses élèves;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dina Isabel Henriques, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la mise en place d'un comité de travail ayant pour but de sensibiliser les parents et les enfants à la sécurité dans l'aire de stationnement. Le comité est formé de : Dina Isabel Henriques, un membre du service de garde, Nadine Nadine Guèvremont, Valérie Martinez, Catherine Mercier, Benoit Morin et Nathalie Huard. Mme Montambeault les convoquera par courriel.

8 e).

Journée cinéma

011 - CE
20141117 - 06

PRÉAMBULE Activité qui aura lieu au début décembre en après-midi dans le but de venir en aide à la famille Lamirande dont le fils, élève finissant de l'an dernier, est hospitalisé depuis le mois d'août.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique (Art. 90, *LIP*)

CONSIDÉRANT que l'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant (Art. 96.2, *LIP*);

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Maude Verner, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la tenue gratuite, en décembre 2014, d'un film de Noël à l'école du Vieux-Verger dont copie du projet est versée en annexe (no. 4) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante, et de distribuer, selon les commandes préalablement reçues et payées, des friandises dans le but de récolter les sommes et de les remettre à la famille Lamirande..

8 f).

Location du gymnase

011 - CE
20141117 - 08

PRÉAMBULE Un nouveau locateur s'est ajouté les dimanches soirs et quelques petits correctifs ont été apportés par rapport aux autres journées de location.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose Madame Lison Montambeault, directrice par intérim;

CONSIDÉRANT que la proposition qui lui a été soumise par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école;




EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par François Lemay, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER les changements apportés au plan d'utilisation des locaux de l'école que lui propose Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, pour l'année scolaire 2014 - 2015, dont une copie est jointe en annexe au procès-verbal (no. 5) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9.

Varia

S/O

10.	Levée de l'assemblée
011 - CE 20141117 - 09	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps disponible a été dépassé;
	
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Maude Verner, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 05.

Nathalie Rodrigue
Présidente du conseil d'établissement

17 novembre 2014
Date

Lison Montambeault
Directrice par intérim

17 novembre 2014
Date